

# RÈGLEMENT DE LA MANIFESTATION

---

## **ORGANISATION**

L'association ENERGYM organise la course des coteaux du Seignanx le dimanche 20 octobre 2024 à 9h30.  
La course de 12 km démarre et se termine au fronton de Saint-Barthélemy.

## **CONDITIONS DE PARTICIPATION**

La course est ouverte à tous les concurrents nés en 2008 ou avant et justifiant d'une licence FFA ou d'un PPS (Parcours Prévention Santé) à remplir en ligne sur [www.pps.athle.fr](http://www.pps.athle.fr). L'inscription des mineurs est subordonnée à la présentation d'un certificat médical ou au renseignement d'un questionnaire relatif à l'état de santé du sportif.

## **TARIFS DE L'INSCRIPTION**

Pré-inscription sur [pb-organisation.com](http://pb-organisation.com) : 10€  
Inscription sur place : 13€  
Renseignements au 06 24 73 38 51 ou 06 82 94 62 65

## **RETRAIT DES DOSSARDS**

Le jour de la course dans l'enceinte de départ au fronton de Saint-Barthélemy au bord de l'Adour à partir de 8h30.

## **RÉCOMPENSES**

Pour les 3 premiers hommes et femmes.  
Un bon boisson et sandwich à retirer pour tous les coureurs.

## **SÉCURITÉ**

Des signaleurs seront présents à chaque traversée de route. Les concurrents devront emprunter les bandes cyclables dès que possible. La couverture médicale est assurée par des secouristes.

## **PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT**

Tout abandon de matériel, tout jet de déchets, hors des lieux prévus à cet effet entrainera la mise hors-course du concurrent fautif.

## **DROIT A L'IMAGE**

Du fait de sa participation, le concurrent renonce à tout droit personnel à image et autorise l'organisateur ainsi que ses ayants-droits et partenaires à utiliser celle-ci sur tout support, pour une durée de 2 ans.